Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251202-D028_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Demandes de subventions pour l'animation liée au DOCOB du site Natura 2000

Date de convocation :

26/11/2025

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

09

Nombre de votants :

09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 02 DECEMBRE 2025

N°D028/2025

Le 02 décembre deux mille vingt-cinq, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. GOURVEZ Jean Yves, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, M. LE MEROUR Joseph, M. LE MOIGNE Yves, M. PRIGENT Pascal

Membre absent et excusé :

M. LE PAPE Henri

La communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime a été désignée structure porteuse en charge de l'animation du document d'objectifs sur le site Natura 2000 n° FR5300019.

A ce titre, la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime peut bénéficier d'une aide de la Région Bretagne et de l'Union européenne (Fonds Européen de Développement Régional - FEDER).

Pour 2026, le contenu de la mission, les résultats attendus ainsi que les financements dédiés de la Région Bretagne et de l'Union Européenne pour conduire cette mission feront l'objet d'une convention entre la Région Bretagne et la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime.

La mission prévue pour l'exercice 2026 :

1. Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (outils contractuels et réglementaires),
2. Participer aux suivis scientifiques,
3. Informer, communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espaces naturels,
4. Participer à la préparation du Comité de pilotage, et le cas échéant des commissions thématiques,
5. Assurer les missions administratives liées à Natura 2000 (secrétariat, gestion financière),
6. Proposer un programme d'activité 2027

Les résultats attendus en fin d'exercice (avril 2027) :

1. Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (outils contractuels et réglementaires),
2. Participer aux suivis scientifiques,
3. Informer, communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espaces naturels,
4. Bilan des actions 2026.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251202-D028_2025-DE

Le montant prévisionnel du projet est de 35 640,05 € et se répartit (à titre indicatif) ainsi :

Synthèse montant prévisionnel du projet - Postes de dépenses	**Montant**
Dépenses de rémunération	27 415,42 €
Coûts indirects (forfait de 30 % sur les dépenses de rémunération)	8 224,63 €
TOTAL PROJET	**35 640,05 €**

Financement	
Région (30.25 %)	10 780,88
FEDER (60%)	21 384,03
Autofinancement (9.75 %)	3 475,14
	35 640,05

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de s'engager à être opérateur Natura 2000 sur le(s) site(s) Natura 2000 n° FR5300019, avec les financements dédiés en autorisant le Président à signer la convention pour l'exercice 2026 avec le Président de Région.

- d'approuver le projet, le budget de l'opération et son plan de financement.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Mickaël KERNEIS

